

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2025 -

DELIBERATION

Numéro 25 - 03 - 12

Délibération n° 2 : Le projet de convention pluriannuelle d'engagement et de partenariat entre le Département et le SDIS.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1^{er} octobre 2025 s'est réuni le 4 décembre 2025 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Chantal BROSSE – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON.

Messieurs Jean-François CHORAIN – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – Gilles GRECO – Eric LARDON – Lucien MURZY – Pierre DEVEDEUX – Patrick MADON – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Sylvie BONNET (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Eric LARDON) – Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Yves PARTRAT).

Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Sylvain DARDOULLIER) – Philippe DENIS (pouvoir donné à Gilles GRECO) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Henri GROSDENIS – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Mme BROSSE).

Exposé du rapport effectué par le Président,

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que « *les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* ».

Cette convention doit donc permettre de donner au Département et au SDIS des outils de pilotage budgétaire pour les années à venir. Le document contractuel va cependant au-delà des aspects budgétaires, puisqu'il propose un partenariat dans différents domaines.

I – Les engagements réciproques sur un plan financier :

Il est envisagé une évolution annuelle de la contribution du Département en référence à l'inflation. Le taux d'augmentation retenu pour 2026 serait ainsi de 1,4%.

Les données mentionnées sont toutefois fournies à titre indicatif. En aucun cas, elles ne se substituent aux règles de fonctionnement institutionnelles de droit commun que sont les débats d'orientations budgétaires, la décision budgétaire annuelle du Département définissant le montant de sa contribution au budget du SDIS, et le vote des décisions budgétaires du Conseil d'administration du SDIS.

II – Les domaines de partenariat :

Il est envisagé de décliner, dans le projet de convention, plusieurs axes de collaboration entre le Département et le SDIS. En application de ce document d'orientation, des actions annuelles seront définies, pilotées par des cadres de chaque institution. Elles sont mentionnées en détail dans l'annexe 2 du présent rapport sous l'intitulé *programme d'actions pour l'année 2026*.

Les domaines de collaboration sont les suivants :

1 - Mutualisation/ logistique.

Les actions suivantes sont envisagées :

- ✓ Réflexion sur la mise en place d'un groupement de commandes de matériels et sur la réalisation de prestations d'entretien courant des véhicules.
- ✓ Accès mutualisé et sécurisé à la ressource en carburant dont dispose le Département.
- ✓ Dépannage et transfert de véhicule.
- ✓ Mise en place d'un système de communication au sein du Département en cas de crise.
- ✓ Accès pour les sapeurs-pompiers en formation à la restauration dans les collèges.
- ✓ Utilisation de l'imprimerie départementale.

2 - Pilotage et dialogue de gestion.

Les actions suivantes sont envisagées :

- ✓ Sensibilisation au pilotage et à l'évaluation, à travers par exemple des temps d'échange entre les deux institutions, des sessions de formation, des retours d'expérience ou du partage d'outils.

✓ Recherche de financements, à travers l'accompagnement du SDIS par le Département dans la recherche de demandes de subventions.

✓ Formation et sensibilisation à la gestion des risques, à travers notamment des retours d'expérience sur la gestion des risques, des échanges sur les méthodes pour l'actualisation des plans de continuité d'activité des services.

✓ Accompagnement dans la rédaction et la mise en œuvre des plans de sauvegarde des biens culturels sur les sites culturels du Département.

3 - Education et santé.

Les actions suivantes sont envisagées :

✓ Connaissance de l'action sociale du Département. L'organisation de temps d'échanges entre le SDIS et les services sociaux du Département permettrait une meilleure connaissance réciproque de leurs capacités d'intervention. Elle pourrait éventuellement permettre de construire des modes d'alertes entre le SDIS et le SSD sur certaines interventions récurrentes ou situations dégradées.

✓ Formation dans les collèges : gestion des risques, « les gestes qui sauvent », les cadets de la sécurité civile, les stages de 3^{ème}.

4 - Transitions et ingénierie.

Les actions suivantes sont envisagées :

✓ Faire connaître l'offre du SDIS aux acteurs du territoire, notamment en matière de prévention des risques.

✓ Cyber sécurisation du territoire.

✓ Création de boucles locales dans le cadre de la production d'énergie.

5 – Ressources humaines.

Les actions suivantes sont envisagées :

✓ Possibilité de sollicitation du travailleur social du département par tous les agents du SDIS.

✓ Convention employeur pour les agents du Département ayant la qualité de sapeurs-pompiers volontaires.

